

SESSION ORDINAIRE – 1 FÉVRIER 2022

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 1 février 2022 à 19 h exceptionnellement et uniquement par vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, et en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des services sociaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 36 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

47-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec la modification suivante :

Ajouter :

- 6.7 c) Renouvellement du contrat de service en déclassé des archives

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2022 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 FÉVRIER 2022

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 9 DÉCEMBRE 2021 AU 10 JANVIER 2022 AU MONTANT DE 1 508 070,69 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – DÉCEMBRE 2021

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 8 DÉCEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (2018-2021) / TABLING OF THE UPDATE OF THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN (2018-2021)

* Le conseiller Enrico Valente prend son siège il est 19 h 51.

49-22

PERMANENCE DE MADAME MÉLISSA CHABOT AU POSTE D'AGENTE EN ENVIRONNEMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QU'EN janvier 2021, la Municipalité affichait le poste d'agent ou agente en environnement et en développement durable;

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 113-21, la Municipalité embauchait Mme Mélissa Chabot et que depuis le 1^{er} mars 2021, elle occupe le poste temporaire d'agente en environnement et en développement durable;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par la Coordonnatrice du Service de l'urbanisme et du développement durable Madame Caroline Jean est favorable et qu'elle recommande la permanence de Madame Chabot;

ATTENDU QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier recommande au conseil d'octroyer le statut d'employée permanente à Madame Chabot et ce en date du 2 février 2022 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu, sur la recommandation du Directeur général et Secrétaire-trésorier, que Madame Mélissa Chabot soit confirmée à titre d'employée permanente au poste d'agente en environnement et en développement durable et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la Municipalité en date du 2 février 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 FÉVRIER 2022

50-22

PERMANENCE DE MONSIEUR KEVIN ALLAIRE AU POSTE D'OPÉRATEUR-CHAUFFEUR CLASSE B

ATTENDU QUE, par le biais de la résolution 322-21, la Municipalité embauchait Monsieur Kevin Allaire à titre d'opérateur-chauffeur classe B, et ce, à compter du 16 août 2021;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par le Directeur du Service des travaux publics et infrastructures Monsieur Frédéric Rioux est favorable et qu'il recommande la permanence de Monsieur Allaire;

ATTENDU QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Monsieur Allaire en date du 16 février 2022 puisqu'il rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu, sur la recommandation du Directeur général et Secrétaire-trésorier, que Monsieur Kevin Allaire soit confirmé à titre d'employé permanent comme opérateur-chauffeur classe B et qu'il jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols bleus de la Municipalité en date du 16 février 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51-22

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE EN DÉCLASSEMENT DES ARCHIVES

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de poursuivre le déclassement des archives, afin d'assurer le bon maintien des archives de la Municipalité;

ATTENDU QUE le contrat de Madame Annick Chauve s'est terminé en décembre 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit un taux horaire de 30,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu de renouveler le contrat de service en déclassement des archives avec Mme Annick Chauve pour l'année 2022, au taux horaire de 30,00 \$, pour une dépense nette maximum de 48 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 1 FÉVRIER 2022

51-22 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-140-00-419 (Honoraires prof. – Service archives).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-22

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – DIVISION DU LOT 5 733 683 EN DEUX LOTS – 3, CHEMIN WINNISIC – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 733 683 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Winnisic a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement, afin de créer deux (2) lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Steve Tremblay, dossier 1809, minute 7537, daté du 20 décembre 2021;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 12 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer deux (2) lots à partir du lot 5 733 683 existant, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Steve Tremblay, dossier 1809, minute 7537, daté du 20 décembre 2021, et ce, conditionnellement à ce que les abris présents sur le terrain créé soient déplacés sur le plus grand terrain ou démolis.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Rita Jain demande le vote :

POUR :

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Enrico Valente

CONTRE :

- Rita Jain
- Dominic Labrie

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 FÉVRIER 2022

53-22

PROJETS 2022 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projets a eu lieu à l'automne 2021 et que 11 projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a effectué une analyse préliminaire des projets soumis à l'aide d'une grille d'évaluation et d'un système de pointage;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présentés au comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) le 24 janvier 2022;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des projets, en a fait une analyse et recommande les projets suivants (en ordre de priorité) :

- Projet 2022-02 : Mapping of Mountains lake aquatic plant communities (Hollow Glen Resident Committee)
- Projet 2022-08 : Monarch Waystation (Khuma Lee)
- Projet 2022-LOI-10 : Transport actif – Encourager l'utilisation du vélo (Service des loisirs, du sport, de la culture et la vie communautaire)
- Projet 2022-07 : Trees of Chelsea (Jamieson Findlay)
- Projet 2022-ENV-11: Incitatif pour l'achat de couches lavables (SUDD- Équipe de l'environnement)
- Projet 2022-06 : Collision d'oiseaux (ICIs) (Carl Savignac)

ATTENDU QUE le budget total disponible dans l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour cet appel de projets est de 26 855,75 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des 11 projets soumis au Fonds vert et a sélectionné les projets acceptés;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds vert aux cinq (5) projets suivants :

1. Projet 2022-02 : Mapping of Mountains Lake aquatic plant communities (Hollow Glen Resident Committee) (3 746,43 \$)
2. Projet 2022-08 : Monarch Waystation (Khuma Lee) (3 665,25 \$)

SESSION ORDINAIRE – 1 FÉVRIER 2022

53-22 (suite)

3. Projet 2022-LOI-10 : Transport actif – Encourager l'utilisation du vélo (Service des loisirs, du sport, de la culture et la vie communautaire) (6 000,00 \$)
4. Projet 2022-07 : Trees of Chelsea (Jamieson Findlay) (2 175,00 \$)
5. Projet 2022-ENV-11: Incitatif pour l'achat de couches lavables (SUDD- Équipe de l'environnement) (3 000,00 \$)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation 18 586,68 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-22

NOMINATION DU SENTIER QUI PASSE SUR LE TERRAIN DE L'ÉGLISE ST MARY MAGDALENE

ATTENDU QU'EN 2017, la Municipalité de Chelsea s'est dotée d'une politique des noms commémoratifs afin d'encadrer les demandes pour commémorer les parcs et sentiers sur le territoire;

ATTENDU QUE l'église St Mary Magdalene a présenté une demande au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) afin de nommer le sentier qui passe par leur terrain;

ATTENDU QUE le CCLSCVC a étudié la demande lors de la réunion du 2 septembre 2021 et a effectué une recommandation en faveur de la demande de nommer le sentier « Nakweyamàdiwin Mikàns », signifiant, sentier de l'amitié;

ATTENDU QU'UN avis de motion de la présente demande à dûment été donné au conseil municipal le 5 octobre, 2021, tel que requis par la politique des noms commémoratifs en matière des parcs et sentiers de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le nom proposé fût affiché pendant 60 jours tel que prescrit dans la politique des noms commémoratifs et qu'aucune objection n'a été reçue à son égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil approuve la demande de l'église St Mary Magdalene de nommer le sentier qui passe sur leur terrain « Nakweyamàdiwin Mikàns ».

SESSION ORDINAIRE – 1 FÉVRIER 2022

54-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-22

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Pierre Guénard
Maire